

Déclaration de la CSI

La CSI manifeste sa solidarité à l'UGTT, Tunisie, et demande instamment la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre les violations des droits des enseignant(e)s en Tunisie

La Confédération syndicale internationale (CSI) manifeste sa solidarité à son organisation affiliée, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), et aux quelque 17 000 enseignants et enseignantes dont les salaires ont été injustement suspendus par le gouvernement tunisien suite aux manifestations actuelles.

Le secteur de l'éducation est le fondement de toute société prospère, et priver les enseignants et les enseignantes de leurs salaires décents n'est pas seulement une atteinte à leur dignité, mais également à l'essence même d'une société prospère et juste.

Cette mesure sans précédent porte non seulement un coup dur au secteur de l'éducation, mais bafoue également les droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses, en particulier de ceux et de celles qui consacrent leur vie à former l'esprit des générations futures de la Tunisie.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la décision du gouvernement tunisien de suspendre le paiement des salaires de ces enseignant(e)s et de licencier 350 directeurs/trices d'école. De telles mesures ne font qu'aggraver les perspectives économiques déjà sombres dans le pays, ainsi que les tensions dans le système éducatif.

La CSI exhorte le gouvernement tunisien à engager un dialogue constructif avec l'UGTT et à répondre aux revendications légitimes des enseignant(e)s. Il est impératif que le gouvernement trouve une solution équitable et durable à cette crise, qui respecte les droits des travailleurs et des travailleuses et préserve l'avenir de l'éducation en Tunisie.

Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences potentielles de cette mesure drastique, qui devrait toucher environ 30 % des enseignant(e)s du primaire du pays. Dans un contexte économique déjà tendu et d'inflation croissante, la retenue des salaires des enseignant(e)s menace davantage les moyens de subsistance de milliers de familles et fait peser un fardeau excessif sur des communautés déjà vulnérables.

La CSI reconnaît également le droit des enseignant(e)s à manifester pacifiquement en retenant les notes de leurs élèves. Il est essentiel de reconnaître que ces éducateurs/trices ne luttent pas uniquement pour leurs droits, mais qu'ils défendent également l'avenir des enfants qu'ils éduquent. Nous appelons le gouvernement tunisien à s'attaquer aux causes profondes de ces troubles et à œuvrer à la création d'un environnement qui valorise et respecte ses éducateurs et éducatrices, en reconnaissant leur rôle essentiel dans l'édification du pays.

La prochaine rentrée scolaire est désormais marquée par l'incertitude et les tensions, des centaines de directeurs/trices d'école ayant démissionné en signe de protestation. Cette agitation perturbe non seulement l'éducation des élèves, mais met également en péril le tissu social du pays. Il est grand temps que les autorités tunisiennes accordent la priorité au bien-être de leurs citoyens, notamment leurs enseignant(e)s, et prennent des mesures décisives pour résoudre cette crise.

La CSI continuera à soutenir les travailleurs et les travailleuses, leurs organisations et l'UGTT dans ses efforts visant à protéger les droits et la dignité des travailleurs/euses en Tunisie. Nous appelons la communauté internationale à nous rejoindre pour exprimer notre solidarité avec les enseignant(e)s et

l'UGTT, et à exhorter le gouvernement tunisien à revenir sur sa décision et à engager un dialogue constructif afin de trouver une solution équitable et durable.

En période d'incertitude économique, il est essentiel de donner la priorité au dialogue social, à la justice sociale et à la protection des droits des travailleurs. La CSI demeure engagée aux côtés de son organisation affiliée et de tous les travailleurs et travailleuses en Tunisie et dans le monde entier.

En toute solidarité,

HTUR/WR – le 28 juillet 2023